



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session
12-18 mai 2005
Bangkok

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE
ET LES PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL SUR
LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (2005)**

RÉSUMÉ

Conformément à la recommandation faite par la Commission à sa soixantième session, le secrétariat coordonne la mise en œuvre régionale des résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information tenue en 2003, ainsi que les préparatifs de la deuxième phase, qui aura lieu en 2005. Le présent document contient un rapport sur les activités régionales pertinentes organisées par le secrétariat en coopération avec d'autres organisations régionales et internationales, telles que la première Conférence régionale sur le suivi de la première phase et les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Bangkok en octobre 2004, les trois conférences sous-régionales ainsi que les futures activités prévues. En particulier, le rapport renseigne sur l'issue des délibérations relatives à la manifestation précitée au sujet des trois thèmes sur lesquels porte le processus préparatoire du Sommet de 2005, à savoir la mise en œuvre régionale des résultats de la première phase du Sommet, les mécanismes financiers pour l'application des TIC au développement et la gouvernance de l'Internet. À la suite du tsunami dévastateur de décembre 2004, la question de la gestion des catastrophes naturelles fondée sur les TIC a été incluse dans les discussions à l'échelon régional et le projet de plan d'action régional.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis par le secrétariat au niveau régional dans la mise en œuvre des résultats de la première phase du Sommet et des préparatifs de la deuxième phase, et à formuler des observations et recommandations en conséquence.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. FORMULATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL, CONSULTATIONS RÉGIONALES SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS POUR L'APPLICATION DES TIC AU DÉVELOPPEMENT ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET.....	1
A. Première Conférence régionale sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase (Bangkok, octobre 2004).....	1
B. Première session du Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (Bangkok, octobre 2004).....	4
C. Conférence de Bichkek sur la société de l'information et coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement (Bichkek , novembre 2004).....	4
D. Colloque sur l'application des TIC au développement dans les pays insulaires en développement du Pacifique (Suva, décembre 2004).....	6
E. Conférence pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et les préparatifs de la deuxième phase (Bali, Indonésie, février 2005).....	9
F. Autres activités prévues.....	12
G. Septième Réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication (Bangkok, octobre 2004).....	12
II. ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SOMMET MONDIAL.....	12
III. QUESTIONS À EXAMINER.....	15

INTRODUCTION

1. À sa soixantième session, tenue à Shanghai en avril 2004, la Commission a souscrit à la recommandation faite par le Comité de la gestion de la mondialisation préconisant d'élaborer un plan d'action régional en vue de la création d'une société de l'information en Asie et dans le Pacifique. Tout en exprimant son plein appui aux résultats de la première partie du Sommet mondial sur la société de l'information (tenue à Genève en 2003), la Commission a demandé au secrétariat de jouer un rôle actif dans le suivi de cette phase et de coordonner les préparatifs régionaux de la deuxième phase (qui aura lieu à Tunis en 2005).

2. Parallèlement, la première Réunion préparatoire de la phase de Tunis, tenue en juin 2004, a décidé que cette phase porterait principalement sur les thèmes suivants:

- Suivi et mise en œuvre, par les parties prenantes, de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève aux niveaux national, régional et international;
- Mécanismes financiers pour l'application des TIC au développement;
- Gouvernance de l'Internet.

3. Il a par ailleurs été décidé que les réunions pertinentes, notamment thématiques et régionales, feraient rapport aux deuxième et troisième réunions préparatoires.

I. FORMULATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL, CONSULTATIONS RÉGIONALES SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS POUR L'APPLICATION DES TIC AU DÉVELOPPEMENT ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET

4. Conformément aux recommandations faites par la Commission à sa soixantième session et aux décisions du premier Comité préparatoire du Sommet mondial de 2005, la CESAP met en œuvre, en coopération avec l'UIT, le Programme Asie-Pacifique des technologies de l'information pour le développement (APDIP) du PNUD, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres partenaires, un certain nombre d'activités régionales et sous-régionales afin d'aider les pays de la région à formuler le plan d'action régional, à compléter les efforts déployés par les pays de la région dans la mise en œuvre des résultats du Sommet de 2003, ainsi qu'à tenir des consultations régionales sur les deux thèmes du Sommet de 2005, à savoir les mécanismes financiers pour l'application des TIC au développement et la gouvernance de l'Internet.

A. Première Conférence régionale sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase (Bangkok, octobre 2004)

5. La Conférence a vu la participation de 24 pays ainsi que de représentants d'organisations régionales et internationales, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. On trouvera ci-après la synthèse des travaux et des recommandations de la Conférence.

1. Plan d'action régional

6. La Conférence a examiné et appuyé les vues et recommandations concernant le projet de plan d'action régional présenté par le secrétariat. Elle a pris note que le projet tenait compte des résultats des grandes conférences mondiales, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'action du Sommet mondial et la Déclaration de principes, ainsi que le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Elle a par ailleurs fait état des besoins et priorités régionaux tels qu'identifiés dans la Déclaration de Tokyo, le Plan de campagne régional pour une société de l'information en Asie et dans le Pacifique ainsi que le Programme de Bangkok adopté par la Conférence ministérielle de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique sur le large bande et le développement des TIC, organisée en juillet 2004. La Conférence a estimé que les activités régionales devraient porter sur les thèmes figurant dans la Déclaration de Genève et mettre l'accent sur les préoccupations communes aux pays d'Asie et du Pacifique et, en particulier, aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires et aux pays à économie en transition. Le Plan d'action régional devrait également offrir un cadre concerté qui permette aux parties prenantes de poursuivre leur coopération au niveau régional avant et après la phase de Tunis (2005).

7. En particulier, la Conférence a recommandé ce qui suit:

- 1) La CESAP devrait continuer à jouer un rôle de chef de file dans la formulation du plan d'action régional;
- 2) La CESAP devrait réviser le projet de plan d'action régional conformément aux délibérations de la Conférence et soumettre le projet aux quatre conférences sous-régionales, qui se tiendront au Kirghizistan, aux Fidji, au Népal et en Indonésie, afin de prendre mieux en compte les besoins et priorités des pays dans les sous-régions concernées;
- 3) Le plan d'action régional devrait également être soumis à titre de contribution régionale à la deuxième phase du Sommet en 2005;
- 4) La CESAP devrait servir de coordonnateur régional pour la mise en œuvre du projet de plan d'action régional avec la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC;
- 5) Dans la mise en œuvre du plan d'action régional, il faudrait prêter une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires et aux pays à économie en transition.

8. En outre, la Conférence a examiné les conclusions de la Réunion d'experts sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'était tenue parallèlement en octobre 2004 et qui avait examiné les questions de gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers de l'application des TIC au développement. Elle a adopté le résumé des débats et les recommandations de la Réunion d'experts, dont certaines sont exposées ci-après:

2. Mécanismes financiers de l'application des TIC au développement

- 1) Les pays de l'Asie et du Pacifique sont très divers en termes de développement économique, de culture, de religion, de langue et de ressources naturelles. Pour financer l'application des TIC au développement, ils ont recours à différents outils et mécanismes et obtenu de nombreux succès. La Réunion d'experts a demandé à la CESAP de mener de nouvelles études sur les succès et les échecs obtenus, de mettre en œuvre un plus grand nombre d'activités et de donner des conseils aux pays membres quant aux meilleures pratiques à suivre.
- 2) La Réunion d'experts a estimé qu'il était très utile de faire une compilation à l'échelle régionale des mécanismes financiers existant dans les pays membres. Cette compilation pourrait être enrichie de différentes façons, notamment dans le cadre des réunions sous-régionales et des réunions d'experts, et contribuer au débat mondial sur cette question. Elle pourrait par ailleurs contribuer à améliorer les mécanismes existants et à en créer de nouveaux, et servir de base à la conception de projets en vue d'une future coopération régionale en matière de TIC et de technologies spatiales.

3. Gouvernance de l'Internet

- 1) Le concept de gouvernance de l'Internet est difficile à définir et les définitions sont plus ou moins larges. À ce stade, il est utile d'avoir des objectifs de travail ou d'établir une liste de domaines prioritaires ou de problèmes sur lesquels la région devra se pencher.
- 2) Il faudra mener de véritables consultations avec toutes les parties prenantes pour dégager une vision commune. La CESAP devrait commencer à recueillir de façon systématique des vues et des informations auprès des pays membres afin de favoriser la compréhension. La réunion d'experts s'est félicitée du lancement, par le Programme Asie-Pacifique des technologies de l'information pour le développement, de son initiative intitulée Dialogue ouvert sur la gouvernance de l'Internet, et elle espérait que le Programme travaillerait en coopération avec d'autres organisations régionales.
- 3) Avant d'élaborer des cadres régissant la gouvernance de l'Internet, les pays de l'Asie et du Pacifique devraient faire mieux connaître et mieux comprendre les problèmes actuels et définir une ligne d'action à l'échelon national qui leur permette de parer aux problèmes prévisibles. Il était vivement recommandé que la CESAP lance, en fonction des besoins, les actions suivantes au bénéfice de ses pays membres et membres associés:
 - a) Concevoir un programme destiné à valoriser les ressources humaines et à renforcer les capacités dans chaque pays afin de faire comprendre les grands problèmes actuels de gestion de l'Internet, y compris la législation en la matière;

b) Établir un réseau de pratiques communes et tirer des enseignements des meilleures pratiques des pays membres dans de domaines d'actualité tels que la confidentialité, la lutte contre le pollupostage, la sécurité informatique, les échanges par l'Internet à l'intérieur des pays et les services relatifs aux noms de domaine correspondant à des cadres de pays;

c) Mettre en commun les données d'expérience et les nouvelles connaissances concernant la gestion des contenus, notamment les questions relatives aux différends en matière de propriété intellectuelle et à la fraude Internet.

B. Première session du Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (Bangkok, octobre 2004)

9. Le Sous-Comité a examiné avec intérêt les rapports issus de la première Conférence régionale sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase.

10. Le Sous-Comité a appuyé le travail accompli par la première Conférence régionale au titre de la rédaction du projet de plan d'action régional. Il estimait que le plan devrait se concentrer sur les mesures spécifiques à prendre dans la région pour mettre en œuvre le Plan d'action et la Déclaration de principes de Genève. Il estimait également que le plan devrait porter principalement sur les préoccupations communes aux pays d'Asie et du Pacifique et refléter les besoins et priorités de ces derniers. À cet égard, il a accueilli avec satisfaction la recommandation de soumettre le projet de plan d'action régional aux quatre conférences sous-régionales afin de le perfectionner avant son adoption par la deuxième Conférence préparatoire régionale.

11. Le Sous-Comité a remercié la CESAP de jouer au bon moment un rôle de chef de file et de coordonnateur dans la recherche d'un accord et d'un consensus dans la région sur les questions relatives à la gouvernance de l'Internet et aux mécanismes financiers de l'application des TIC au développement, et il a demandé au secrétariat de procéder à la compilation et à la diffusion de bases de données, d'études de cas, de pratiques performantes et des cas de réussite concernant l'application des TIC au développement.

C. Conférence de Bichkek sur la société de l'information et coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement (Bichkek, novembre 2004)

1. Plan d'action régional

12. La Conférence a pris note que le plan d'action régional tiendrait compte des résultats des grandes conférences mondiales et régionales, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration de Tokyo adoptée par la Conférence régionale Asie-Pacifique préparatoire au Sommet sur la société de l'information, tenue à Tokyo en janvier 2003, et elle a fait siennes les idées et les recommandations présentées dans le projet de plan.

13. La Conférence a par ailleurs fait observer que le projet de plan viendrait compléter les mesures nationales prises dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action et de la Déclaration de principes adopté par le Sommet mondial tenu à Genève en décembre 2003 et elle a suggéré que le plan tienne compte des besoins et priorités des pays participants, concernant en particulier les cybercentres communautaires, la formation de professionnels des TIC, l'administration électronique, le téléenseignement, le commerce électronique et la télésanté.

14. La Conférence estimait que le plan d'action régional devrait contribuer aux initiatives nationales visant à améliorer l'accès à l'information dans les zones reculées et en milieu rural et, à cet égard, la mise en place de plusieurs cybercentres communautaires pourrait constituer une tâche prioritaire.

15. La Conférence estimait également nécessaire de renforcer la coopération sous-régionale, en particulier pour ce qui était de la prévention de la cyberdélinquance, de la sécurité de l'information et de l'harmonisation de lois et des réglementations, surtout en matière de commerce électronique.

2. Mécanismes financiers de l'application des TIC au développement

16. La Conférence a relevé que de nombreux pays d'Europe avaient affecté au développement des TIC un budget spécial oscillant entre 1 et 6 % du PIB, à cause de l'importance et du rôle essentiel des TIC dans l'économie nationale. Cependant, la plupart des pays participants ne disposaient pas d'un tel budget. La Conférence a vivement recommandé qu'un budget spécial soit affecté annuellement aux TIC en vue de la mise en place d'activités concernant leur application au développement dans chaque pays.

17. La Conférence a félicité la CESAP pour son initiative visant à recueillir et compiler des exemples de mécanismes financiers régissant l'application des TIC au développement, et elle a soutenu son approche consistant à enrichir la collection de mécanismes par le biais de réunions d'experts, de réunions sous-régionales et d'autres moyens. Elle l'a en outre remerciée d'avoir présenté son initiative comme une des principales contributions régionales au débat mondial sur le sujet.

18. La Conférence a estimé qu'une coopération internationale et régionale était essentielle pour générer des fonds destinés à l'application des TIC au développement et elle a appelé les organismes de financement internationaux et régionaux à aider les pays dans ce sens.

19. Étant donné que l'information était un bien public, la promotion d'un partenariat public-privé devrait permettre de créer un fonds de service universel pour l'application des TIC au développement. Un tel fonds pourrait surtout servir à informatiser les zones rurales et à atténuer la pauvreté qui y sévit grâce à la promotion de services en ligne, notamment les services postaux et administratifs.

3. Gouvernance de l'Internet

20. La Conférence était d'avis qu'il fallait arrêter une définition uniforme et universellement acceptée de la gouvernance de l'Internet. À cet égard, elle a apporté son soutien à l'action du Groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet.

21. La Conférence estimait que toutes les parties concernées par la gouvernance de l'Internet, notamment les secteurs public et privé et la société civile, devaient collaborer entre elles pour gérer les problèmes actuels et futurs ayant trait à la gouvernance de l'Internet.

22. La Conférence estimait également qu'il faudrait que le processus de décision concernant la gouvernance de l'Internet soit transparent et que tous les pays aient des droits égaux à cet égard tout en préservant leur diversité culturelle. En particulier, les gouvernements devraient jouer un rôle moteur concernant des questions de politique publique, telles que la sécurité de l'Internet, la confidentialité, la lutte contre le pollupostage et contre la pornographie enfantine, la protection des droits de propriété intellectuelle et les noms de domaines internationaux.

23. Il a été recommandé que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales comme l'UIT, l'institution des Nations Unies spécialisée dans les télécommunications, devraient jouer un rôle majeur dans la gouvernance de l'Internet. Il a été proposé d'inviter l'UIT à créer un groupe d'étude spécial sur la gouvernance de l'Internet que serait chargé d'élaborer systématiquement des propositions sur cette question, en tenant compte du point de vue des États membres.

D. Colloque sur l'application des TIC au développement dans les pays insulaires en développement du Pacifique (Suva, décembre 2004)

24. On trouvera ci-après le résumé des discussions et des recommandations du Colloque.

1. Plan d'action régional

25. Le Colloque a pris note du fait que de nombreux pays insulaires en développement du Pacifique étaient confrontés à de graves problèmes: le coût élevé des services TIC, y compris l'accès à l'Internet, en raison d'une infrastructure nationale et sous-régionale laissant beaucoup à désirer, le coût élevé des équipements, de leur réparation et de leur entretien, les monopoles existant dans le secteur des TIC et les faibles économies d'échelle. En outre, tous les pays insulaires en développement du Pacifique étaient victimes d'une grave pénurie de ressources humaines qualifiées dans le domaine des TIC à tous les niveaux – des techniciens aux dirigeants – et pâtissaient du faible niveau des connaissances informatiques des utilisateurs finaux. L'insuffisance de contenus en langues locales a également été identifiée comme un sérieux obstacle à la popularité des TIC.

26. Afin de surmonter ces problèmes, il était urgent que toutes les parties prenantes à l'échelon national mettent en place une action concertée et que des mesures soient prises aux niveaux international et régional afin de promouvoir l'investissement étranger direct, l'octroi de prêts par les banques de développement, ainsi qu'une coopération régionale et sous-régionale. Le Colloque estimait que l'utilisation de logiciels libres pourrait réduire les coûts et contribuer à promouvoir l'adoption, au niveau local, des services TIC et de leurs différentes applications. C'est pourquoi il a été demandé instamment à la CESAP, à l'UIT, à l'APDIP/PNUD, ainsi qu'à d'autres organisations, de mener une campagne de sensibilisation aux logiciels libres et de renforcement des capacités requises.

27. Le Colloque a souligné que le plan d'action régional ne devrait pas servir uniquement de document de référence mais aussi être utilisé à des fins opérationnelles et concrètes, et refléter les résultats des questionnaires et des travaux du Colloque: instauration d'un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire; promotion de l'utilisation des TIC en milieu rural, notamment par l'établissement de cybercentres communautaires multifonctionnels; promotion du téléenseignement et de la formation en ligne dans les écoles et les services de gestion institutionnelle; promotion d'un sentiment de confiance et de sécurité dans l'utilisation des TIC, y compris le respect de valeurs universelles s'opposant à l'utilisation abusive des TIC; renforcement des partenariats public-privé; et promotion de diverses applications des TIC dans le domaine du développement, notamment l'administration en ligne, le commerce électronique, la cyberagriculture et la cyberécologie.

28. Le Colloque était d'avis que les organisations sous-régionales, régionales et internationales pourraient beaucoup aider les pays insulaires en développement du Pacifique par la collecte et la diffusion de pratiques performantes en matière d'utilisation des TIC pour le développement, le renforcement des capacités et la formation, des projets pilotes et des projets de démonstration, la fourniture de services consultatifs, en particulier pour l'examen, la formulation et la mise en œuvre de politiques relatives aux TIC grâce aux progrès rapides des technologies.

29. Le Colloque était d'avis que la mise en œuvre du plan d'action régional devrait profiter à toutes les catégories sociales, y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées, et faciliter leur autonomisation économique et sociale.

30. Le Colloque a demandé, qu'en plus de l'accent qui est mis sur l'importance des télécommunications, le plan d'action régional fasse une place plus large aux applications d'autres technologies de l'information, telles que les technologies sans fil.

2. Mécanismes financiers de l'application des TIC au développement

31. Le Colloque a en outre demandé à la CESAP, à l'UIT, à l'APDIP/PNUD et à d'autres organisations de mener davantage d'activités pour aider les pays insulaires en développement du Pacifique à acquérir savoir-faire et connaissances en matière de mécanismes financiers et à leur donner les moyens d'introduire des améliorations et des innovations dans leurs mécanismes de financement des TIC.

32. Lors de son examen des mécanismes de financement, le Colloque a souligné la nécessité de reconnaître les conditions propres aux pays insulaires en développement du Pacifique. Ces îles étaient séparées physiquement les unes des autres ainsi que du reste du monde, peu peuplées et de faible superficie, avec des échanges commerciaux de petite échelle et dépourvues de ressources financières, techniques et humaines suffisantes. Le Colloque a recommandé que les gouvernements membres adoptent une approche réaliste pour le financement des programmes TIC en ayant par exemple pour principe «voir grand, commencer petit mais avancer rapidement».

33. Le Colloque a identifié les monopoles existant dans le secteur des télécommunications dans de nombreux pays comme l'un des facteurs responsables des prix élevés des services TIC et constituant ainsi un obstacle à leur accès, et il a demandé que de nouvelles études soient menées pour identifier les mécanismes d'investissement et de financement novateurs, ainsi que les technologies appropriées pour réduire le coût de l'accès aux TIC. Il a également demandé aux organisateurs et aux autres organismes de développement et de financement potentiels d'aider les pays insulaires en développement du Pacifique à financer leurs programmes communs en matière de TIC, en particulier depuis qu'ils ont décidé de se regrouper pour négocier avec les prestataires de services TIC afin d'obtenir des services plus nombreux et de meilleure qualité à des taux préférentiels.

34. Le Colloque a pris note que le coût actuel des satellites était très élevé pour les petits pays insulaires, qui avaient besoin d'une largeur de bande relativement faible. Il était donc nécessaire d'élaborer des stratégies de nature à donner aux petits États insulaires un meilleur pouvoir de négociation avec les fournisseurs de satellites en vue d'une réduction des coûts.

3. Gouvernance de l'Internet

35. Le Colloque a estimé que l'une des tâches les plus importantes et les plus délicates seraient de définir la gouvernance de l'Internet. La définition de ce concept aiderait les pays en développement à mieux en comprendre la portée et ce qu'il sous-tend. Le Colloque a appuyé pleinement les initiatives mondiales et régionales en faveur de consultations sur la gouvernance de l'Internet. À cet égard, il s'est félicité de l'action de l'APDIP pour l'instauration d'un dialogue régional ouvert sur ce thème et de la CESAP, qui a organisé des conférences sur le même thème, ainsi que des activités connexes menées actuellement sous les auspices de l'UIT.

36. Le Colloque a appuyé l'idée selon laquelle le partenariat entre toutes les parties prenantes, à savoir les gouvernements, la société civile, le secteur privé, ainsi que les organisations internationales et régionales, était nécessaire pour assurer une bonne gouvernance de l'Internet. À cet égard, il a remercié le Groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet pour avoir traité de la question du rôle respectif des parties prenantes.

37. Le Colloque était tout à fait convaincu que les pouvoirs publics avaient un rôle essentiel à jouer dans la gouvernance de l'Internet, pour ce qui concernait notamment les questions de politique publique. Il a souligné que ce domaine devrait englober des questions telles que la sécurité nationale, la télésanté, l'administration en ligne, ainsi que l'accès universel à l'information, autant de questions essentielles relevant du développement durable.

38. Pour leur part, certaines organisations étaient d'avis que le système actuel de gestion de l'Internet était efficace et suffisant et qu'il n'était pas nécessaire que les gouvernements s'y impliquent directement.

39. Bien que les pays insulaires en développement du Pacifique soient pleinement conscients de l'importance de la gouvernance de l'Internet, leur connaissance et leur compréhension de la question étaient encore très insuffisantes. De plus, le Colloque estimait que ces pays ne disposaient pas de moyens suffisants pour participer effectivement à la gouvernance de l'Internet, surtout en ce qui concernait les questions de politique publique et les cadres juridiques et législatifs pertinents dans des domaines comme la prévention de la cyberdélinquance, la sécurité de l'information, le commerce électronique et la télésanté.

40. Le Colloque a ainsi demandé à la CESAP, à l'UIT, à l'APDIP/PNUD, à d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'à toutes les autres parties concernées, de continuer à promouvoir les consultations régionales sur la gouvernance de l'Internet, de faciliter de cette façon le débat au niveau mondial et d'y contribuer. Il a par ailleurs prié ces organisations de mener une action de diffusion du savoir, de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de permettre aux pays insulaires en développement du Pacifique de participer véritablement à la gouvernance de l'Internet. Il a également souhaité que cette action, notamment en matière de politique publique, ainsi que le dialogue multipartite sur les politiques relatives à l'Internet, se poursuivent au-delà de la deuxième phase du Sommet mondial de 2005.

E. Conférence pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et les préparatifs de la deuxième phase (Bali, Indonésie, février 2005)

41. On trouvera ci-après la synthèse des conclusions et de certaines recommandations issues de cette Conférence.

1. Utilisation des TIC pour une gestion des catastrophes naturelles fondée sur le savoir

42. Outre le projet de plan d'action régional, la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers, la Conférence s'est également penchée sur la question de l'utilisation des TIC pour une gestion des catastrophes naturelles fondée sur le savoir. Elle a constaté la contribution essentielle des technologies de l'information, de la communication et de l'espace à la gestion des catastrophes et recommandé que la Conférence préparatoire régionale de haut niveau donne des précisions sur le rôle majeur de ces technologies dans une gestion des catastrophes fondée sur le savoir, et qu'elle fasse connaître ses conclusions dans le cadre du processus préparatoire du Sommet mondial. La Conférence a suggéré que l'utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes fondée sur le savoir devrait être prise en compte lors de la finalisation du plan d'action régional et qu'il fallait être attentif à la nécessité de promouvoir l'utilisation des TIC et des technologies spatiales pour une gestion plus efficace des catastrophes, du stade de la préparation – systèmes d'alerte avancée, éducation et sensibilisation du public notamment – au stade des secours d'urgence et des efforts de reconstruction et de création de nouvelles possibilités socioéconomiques pour les victimes. La coopération régionale pourrait profiter à de nombreux pays et la CESAP avait un rôle majeur à jouer dans la promotion de cette coopération.

2. Plan d'action régional

43. Tout en se félicitant du projet de plan d'action régional présenté par la CESAP, la Conférence a suggéré de prendre en considération les points suivants lors de la finalisation du document:

- Il faudrait mettre davantage l'accent sur certains aspects communs à la région afin de donner au document une touche régionale;
- Il serait opportun de formuler des stratégies de supervision des mécanismes, y compris pour identifier des critères et des cibles propres à la région;
- Étant donné l'importance majeure des valeurs éthiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, il faudrait que le plan d'action régional leur accorde une plus large place;
- La question de l'utilisation des TIC pour une gestion des catastrophes naturelles fondée sur le savoir devrait être ajoutée dans le plan d'action;
- Il faudrait mettre davantage l'accent sur l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation des catégories sociales défavorisées, notamment les handicapés;
- Il faudrait faire en sorte que le défi que constitue la fracture numérique actuelle transforme en ressource numérique;
- Il faudrait s'attacher tout particulièrement à combler la fracture numérique dans différents pays et régions, et améliorer l'accès aux TIC pour les populations vivant dans des zones reculées ou en milieu et rural;
- Il faudrait tenir compte des principes communs aux pays de la région sur la question de la gouvernance de l'Internet;
- Il faudrait accorder la place qui leur revient aux initiatives sous-régionales, telles que l'autoroute de l'information pour la sous-région Bassin du Mékong;
- Il faudrait que le plan mette l'accent sur des travaux de recherche de portée régionale s'appuyant sur les réseaux de recherche d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

44. La Conférence était d'avis que les pays de la sous-région avaient des priorités diverses en ce qui concernait les TIC et l'instauration d'une société de l'information correspondant au niveau de développement économique de chacun. Toutefois, certains d'entre eux avaient fait état de priorités spécifiques, telles que l'accès aux TIC, les infrastructures de télécommunications, la participation de toutes les parties prenantes, le renforcement des capacités, le partenariat mondial, la cyberdélinquance et la sécurité de l'information, la lutte contre le pollupostage et l'administration en ligne.

3. Gouvernance de l'Internet

45. La Conférence estimait que la question de la gouvernance de l'Internet était importante pour tous les pays de la région étant donné que le développement et le fonctionnement fiable de l'Internet étaient deux conditions préalables à l'édification de la société de l'information. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la possibilité d'examiner cette question dans le cadre des activités de suivi régional du Sommet mondial coordonnées par la CESAP.

46. De l'avis général, toutes les parties prenantes avaient un rôle clef à jouer dans la gouvernance de l'Internet. L'Internet étant devenu un bien public, il incombait aux gouvernements d'en faire un outil utile au développement des pays.

47. L'action des pouvoirs publics était essentielle pour créer un environnement propice au développement des TIC et de l'Internet, concernant en particulier la promotion de l'accès universel à l'information, y compris pour les communautés vivant en milieu rural et dans des zones reculées et pour les catégories sociales défavorisées comme les handicapés. Cette action était également nécessaire pour faciliter l'utilisation des TIC dans le secteur privé, notamment dans le domaine du commerce électronique.

48. La Conférence s'est félicitée de voir que l'UIT s'impliquait activement dans la gouvernance de l'Internet, notamment en ce qui concernait les questions relatives à la téléphonie par Internet (VoIP), la cybersécurité, le pollupostage, l'infrastructure des télécommunications et l'obligation de service universel. Ces questions étaient examinées par les membres de l'UIT, présentant une structure exceptionnelle composée des pays et de représentants du secteur privé.

49. La Conférence a prié la CESAP et l'APDIP/PNUD de poursuivre leur action tendant à promouvoir le dialogue et la concertation à l'échelle régionale sur la question de la gouvernance de l'Internet et de faire rapport sur les résultats des consultations régionales à la deuxième Conférence régionale préparatoire de haut niveau, au Groupe de travail de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet et dans le cadre du processus préparatoire du Sommet mondial. Il a en outre été demandé à la CESAP, à l'APDIP/PNUD et à l'UIT, de promouvoir le partage de données d'expérience et le renforcement des capacités aux fins de l'exécution des activités relatives à l'Internet, telles que l'élaboration des politiques et des législations appropriées, y compris en ce qui concerne la protection de l'information et la prévention de la cyberdélinquance, la lutte contre le pollupostage et la fourniture d'un accès à l'Internet aux communautés, aux écoles et aux institutions publiques.

4. Mécanismes financiers de l'application des TIC au développement

50. La Conférence a prié la CESAP de présenter un ensemble d'études ou de meilleures pratiques au cours du processus préparatoire du Sommet mondial, à titre de contribution régionale au débat mondial.

51. La Conférence a estimé qu'une collection des meilleures pratiques en matière de mécanismes financiers serait très utile pour aider les pays membres à financer l'application des TIC au développement. On disposerait ainsi de modèles que les pays participants pourraient utiliser pour formuler leurs propres programmes, ou de documents d'orientation auxquels les États membres pourraient se référer.

52. La Conférence était d'avis que les partenariats public-privé étaient particulièrement importants pour aider à combler la fracture numérique et réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial dans les pays membres. La majorité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace et du savoir-faire dans ce domaine étaient aux mains du secteur privé. C'est pourquoi la Conférence a demandé au secrétariat de réfléchir aux outils et dispositifs propres à renforcer les mécanismes permettant que le secteur privé prenne part à la mise en œuvre des TIC au service du développement.

F. Autres activités prévues

53. Des préparatifs sont en cours en vue de la Conférence de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase, qui aura lieu à Katmandou en mars 2005 et la deuxième Conférence régionale de mai-juin 2005. Il est prévu que la deuxième Conférence adopte le plan d'action régional et finalise les consultations régionales sur la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers. Il a par ailleurs été proposé qu'elle examine également le rôle des TIC dans une gestion des catastrophes naturelles fondée sur le savoir.

G. Septième Réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication (Bangkok, octobre 2004)

54. La Réunion a examiné les résultats de la première Conférence régionale sur le suivi de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase. Elle a pris note des initiatives prises par la CESAP en vue du Sommet mondial et affirmé sa volonté de coopérer avec le secrétariat de la CESAP dans ce processus. La Réunion s'est intéressée à une matrice des activités en matière de TIC des institutions membres du Groupe de travail présentée par la CESAP et a estimé que cette matrice serait utile pour identifier les domaines de coopération et éviter les doubles emplois. Elle pensait donc que cette matrice devrait être mise à jour régulièrement.

II. ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SOMMET MONDIAL

55. Le sous-programme sur les TIC et les technologies de l'espace a pour but de réaliser les objectifs définis dans le Plan d'action du Sommet mondial en vue d'instaurer la société de l'information. Conformément à l'objectif consistant à connecter les villages aux TIC et à créer des

points d'accès communautaires, ainsi qu'à encourager le développement de contenus locaux en langues locales, le sous-programme a organisé deux ateliers de formation sur la création de cybercentres communautaires. Ces ateliers ont été l'occasion d'examiner les questions connexes, telles que les possibilités en matière de technologie, l'appropriation communautaire, la formation des communautés aux TIC et le fonctionnement des cybercentres. Le sous-programme prévoit de poursuivre son action en recensant et décrivant les bonnes pratiques en matière de cybercentres communautaires et en établissant à titre pilote des centres en milieu rural ou dans des zones reculées, en vue de promouvoir la mise en œuvre des TIC au service du développement socioéconomique.

56. Le Plan d'action a réaffirmé que «les applications des TIC peuvent contribuer au développement durable dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture et des sciences» et a appelé les gouvernements et la communauté internationale à concevoir des politiques et des initiatives tendant à promouvoir ces applications. L'administration électronique peut non seulement accroître l'efficacité des pouvoirs publics par la rationalisation des procédures, fournir des services de meilleure qualité aux citoyens et favoriser leur participation, mais elle peut aussi conférer plus de transparence et de responsabilisation aux procédures administratives. L'application des TIC aux transactions commerciales (commerce électronique) peut se révéler un instrument puissant pour les petites entreprises et les entrepreneurs ruraux en leur donnant les moyens de faire face à la concurrence dans une économie du savoir mondialisée grâce à l'accès aux informations sur les marchés, et en leur apportant une plus grande efficacité dans leurs transactions commerciales. Dans le cadre de projets de coopération technique, le sous-programme encouragera l'utilisation de ces applications dans les pays en développement et renforcera leurs capacités en la matière.

57. L'information sur le processus préparatoire régional du Sommet mondial a été diffusée largement au moyen de la page sur les préparatifs du Sommet mondial figurant sur le site Web de la CESAP. Ce site contient des informations sur le Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace et sur la réunion d'experts consacrée au Sommet mondial, des documents d'avant session et d'après session, notamment le projet de plan d'action régional ainsi que des documents destinés aux conférences préparatoires sous-régionales.

58. Reconnaissant la nécessité de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires propices à l'adoption et à la diffusion des TIC dans la région de la CESAP, le programme d'orientation relatif aux TIC visait principalement à renforcer la capacité des pays membres en développement de créer un environnement politique et réglementaire favorisant l'instauration de la société de l'information aux niveaux national et sous-régional et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, une assistance a été fournie sous forme de réunions intergouvernementales et de réunions d'experts, de travaux de recherche et de services consultatifs techniques, ainsi que de séminaires et d'ateliers de formation régionaux, conformément aux mandats

spécifiques issus de la Déclaration de principes de Tokyo, du Plan de campagne régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique et du suivi de la première phase du Sommet mondial, tenue en 2003. Une attention prioritaire a été ainsi accordée: a) aux politiques en matière de TIC visant à promouvoir le développement du secteur privé, y compris les normes de gestion internationales régissant le commerce électronique, et le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises; b) aux cadres politiques et réglementaires destinés à faciliter l'établissement d'une société du savoir; c) aux politiques de valorisation des ressources humaines dans le domaine des TIC, concernant en particulier les cadres juridiques propices aux technologies de l'information; et d) aux politiques visant à promouvoir les partenariats public-privé.

59. La mise en place d'un environnement politique propice aux TIC n'est pas une fin en soi mais plutôt un catalyseur du développement économique et social. Il est donc impératif de mettre au point un instrument destiné à mesurer l'impact de telles politiques sur le développement. Les pays de la région ont clairement exprimé leur besoin de disposer de statistiques sur les TIC pour formuler et évaluer les politiques requises. Le processus d'identification d'un cadre reconnu internationalement pour les indicateurs statistiques des TIC aux niveaux mondial et régional est en cours et la CESAP contribue à cette initiative mondiale en tant que membre actif du Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC et au développement créé récemment par un certain nombre d'organismes et programmes des Nations Unies, de commissions régionales de l'ONU et de bureaux nationaux de statistique. La CESAP continuera d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en matière d'indicateurs des TIC.

60. Ces programmes de renforcement des capacités pour l'établissement de cadres politiques et réglementaires se poursuivront donc dans l'optique de la mise en œuvre des résultats de la première phase du Sommet mondial et en tant que contribution technique aux préparatifs de la deuxième phase prévue en 2005.

61. Le Plan d'action du Sommet mondial avait défini les lignes d'action à adopter pour promouvoir des applications des TIC de nature à appuyer le développement durable dans divers domaines, dans le cadre de cyberstratégies nationales. Les gouvernements ont notamment été encouragés, au même titre que d'autres parties prenantes, à utiliser et promouvoir les TIC pour mettre en place des systèmes de surveillance destinés à anticiper et déterminer l'impact des catastrophes naturelles et anthropiques, en particulier dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petites économies.

62. Étant donné que la vulnérabilité aux catastrophes pose des défis majeurs, la gestion des catastrophes apparaît comme une question de développement importante. Reconnaisant le développement inégal des applications des technologies spatiales dans les pays de la région, la Commission a recommandé, à sa cinquante-neuvième session, l'institutionnalisation de mécanismes de coopération régionale pour faciliter un partage équitable des avantages résultant du développement des technologies spatiales et de leurs applications dans tous les pays de la région.

63. À cette fin, la CESAP a organisé, au titre de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), des ateliers régionaux consacrés à l'examen de mécanismes de coopération spécifiques, afin de donner aux pays participants, dans le cadre la coopération régionale et internationale, les moyens de renforcer leurs capacités et d'organiser leurs ressources internes de façon à intégrer les technologies spatiales dans les mécanismes de prévention des catastrophes naturelles, en particulier les inondations et les sécheresses, et d'améliorer leur aptitude à recevoir un soutien efficace des pays et des organisations internationales disposés à fournir, lors de grandes catastrophes, des services d'information reposant sur les technologies spatiales. La CESAP a également organisé une réunion d'experts d'agences spatiales et d'organismes chargés de la gestion des catastrophes pour examiner les questions relatives aux produits et services d'information spatiale concernant la gestion des catastrophes.

64. Le PRORESPACE a été une plateforme pour les initiatives de coopération régionale entre les pays membres, telles que la proposition de créer un centre pour une gestion éclairée des catastrophes émanant de la République islamique d'Iran, qui sera chargée de l'étude de faisabilité, et celle de la Chine sur la mise en place d'une constellation de petits satellites pour la surveillance de l'environnement et des catastrophes.

65. Ces activités se poursuivront au titre de la mise en œuvre des recommandations issues de la première phase du Sommet mondial et dans le cadre des préparatifs de la deuxième phase prévue en 2005, et de la troisième Conférence ministérielle sur les applications techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra en 2007.

III. QUESTIONS À EXAMINER

66. La Commission souhaitera peut-être prendre note des diverses activités menées par le secrétariat pour mettre en œuvre les résultats de la première phase du Sommet mondial de 2003 et les préparatifs de la deuxième phase en 2005, et envisager des mesures concrètes en vue d'un consensus régional sur les questions concernant, entre autres, le plan d'action régional, les mécanismes financiers de l'utilisation des TIC au service du développement et la gouvernance de l'Internet, qui constitueront une importante contribution régionale en vue de la deuxième phase du Sommet mondial en 2005.

- - - - -